



Dominique LECERF (VRON), Monsieur Daniel MARCASSIN (YAUCOURT-BUSSUS), Madame Valérie-Anne CANAL (YVRENCH), Monsieur Thierry MIANNAY (YVRENCHEUX)

**Elus représentés ayant donnés pouvoir** : Monsieur Grégory DUFOUR (BERNAY EN PONTHEU) représenté par Monsieur Jean Luc MARTIN (FOREST-MONTIERS), Monsieur Alain BAILLET (FORT-MAHON-PLAGE) représenté par Monsieur Eric KRAEMER (FORT-MAHON-PLAGE), Madame Marie Josée VAN RIEK ONGHENA (FORT-MAHON-PLAGE) représentée par Madame Marie Jeanne MERLIN (LE CROTOY), Monsieur Stéphane DELEENS (LAMOTTE-BULEUX) représenté par Monsieur Gérard GALLET (MILLENCOURT-EN-PONTHEU), Monsieur Arnaud HORNOY (LE CROTOY) représenté par Monsieur Philippe EVRARD (LE CROTOY), Monsieur Philippe PARMENT (MACHY) représenté par Monsieur Francis GOUESBIER (ST QUENTIN EN TOURMONT), Monsieur Yves CREPY (MOUFLERS) représenté par Monsieur Daniel MARCASSIN (YAUCOURT-BUSSUS), Madame Amandine DELCOURT (Nouvion) représentée par Monsieur Maurice FORESTIER (NOUVION), Monsieur Daniel DUBOIS (ONEUX) représenté par Monsieur Antoine BERTHE (AILLY LE HAUT CLOCHER), Madame Sophie DUCASTEL-MEJRI (PONT-REMY) représentée par Madame Annie ROUCOUX (PONT-REMY), Monsieur Jean-Jacques JAMEAS (PORT-LE-GRAND) représenté par Monsieur Paul NESTER (SAILLY-FLIBEAUCOURT), Monsieur Marc VOLANT (QUEND) représenté par Madame Marie Claire FOURDINIER (QUEND), Monsieur Patrick BOST (REGNIERE-ECLUSE) représenté par Monsieur Claude PATTE (ARGOULES), Monsieur Jacky THUEUX (RUE) représenté par Monsieur Joël PORQUET (RUE), Madame Anita MAGNIER (RUE) représentée par Madame Dany HAREUX (RUE), Monsieur Richard RENARD (RUE) représenté par Monsieur Claude HERTAULT (NAMPONT ST MARTIN), Monsieur Yves MONIN (ST RIQUIER) représenté par Madame Jocelyne MARTIN (ST RIQUIER), Monsieur Patrick SOUBRY (VRON) représenté par Monsieur Dominique LECERF (VRON)

**Absent(s)** : Monsieur James HECQUET (COULONVILLERS), Monsieur Franck BOUCHEZ (CRECY EN PONTHEU), Monsieur Michel KLAPSIA (CRECY EN PONTHEU), Monsieur Jean Louis LABRY (DOMINOIS), Monsieur Dominique MIRAMONT (FONTAINE-SUR-MAYE), Monsieur Bruno GUILLOT (FROYELLES), Monsieur Jean Michel NOIRET (LE CROTOY), Monsieur Pascal BOURLO (LIGESCOURT), Monsieur Antoine BACQUET (MAISON-PONTHEU) suppléé par Monsieur Christophe DAMET (MAISON-PONTHEU), Monsieur Jean Charles BOUCART (NOUVION), Monsieur Joanny LEPAYSAN (RUE), Monsieur Vincent DUBOIS (VERCOURT), Monsieur Michel RIQUET (VILLERS-SUR-AUTHIE)

**Excusé(s)** : Monsieur Eric FARCY (CANCHY), Madame Christine VANHEE (CRECY EN PONTHEU), Monsieur Damien BRIET (ERGNIES), Monsieur Daniel FOUCONNIER (GAPENNES), Madame Odile DOUBLET (LE BOISLE), Monsieur Olivier PLEY (MACHIEL), Madame Murielle DULARY (MAISON-ROLAND), Monsieur José CONTY (NEUILLY L HOPITAL), Monsieur Alain POUILLY (PONCHES-ESTRIVAL), Monsieur Henri POUPART (PONTHOILE), Monsieur Frédéric BOURGOIS (QUEND), Madame Gisèle CAROUGE (RUE), Madame Rachel WATTEBLED (SAILLY-FLIBEAUCOURT), Madame Patricia POUPART (VIRONCHAUX)

**A été nommé(e) secrétaire** : Madame Jocelyne MARTIN (ST RIQUIER)

Date de transmission de l'acte: 29/11/2024

Date de reception de l'AR: 29/11/2024

080-200070936-DE\_2024\_103-DE

A G E D I

**Objet de la Délibération** : Actualisation des statuts de la Communauté de communes

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;  
Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;  
Vu la loi n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ;  
Vu la loi n°99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale ;  
Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation territoriale de la République (NOTRe) ;  
Vu la loi n°2023-1196 du 18 décembre 2023 pour le plein emploi ;  
Vu la loi n° 2017-1838 du 30 décembre 2017 relative à l'exercice des compétences des collectivités territoriales dans le domaine de la gestion des milieux aquatiques et de la prévention des inondations  
Vu la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique ;  
Vu le décret n°2021-1131 du 30 août 2021 relatif aux assistants maternels et aux établissements d'accueil de jeunes enfants ;  
Vu l'article L.5211-20 du CGCT cadrant les modifications statutaires ;  
Vu l'article L5214-16 du Code Général des Collectivités Territoriales, Point II – 5° Action sociale d'intérêt communautaire ;  
Vu les articles 17 et 18 de la loi N°2023-1196 du 18 décembre 2023 pour le plein emploi portant modification du code de l'action sociale et des familles ; Ajout de l'article L214-1-3 de ce code ;  
Vu la délibération de la Communauté de communes Ponthieu-Marquenterre n°122/5/2017 en date du 29 mai 2017 et l'arrêté Préfectoral en date du 22 septembre 2017, approuvant les statuts de la Communauté de communes Ponthieu-Marquenterre ;  
Vu la délibération de la Communauté de Communes Ponthieu-Marquenterre n° 165/10/2017 en date du 5 octobre 2017 et l'arrêté Préfectoral en date du 22 décembre 2017, approuvant les statuts modifiés de la Communauté de communes Ponthieu-Marquenterre ;  
Vu la délibération de la Communauté de Communes Ponthieu-Marquenterre n°DE\_2019\_025 en date du 28 mars 2019 et l'arrêté Préfectoral du 2 juillet 2019, approuvant les statuts modifiés de la Communauté de communes Ponthieu-Marquenterre ;  
Vu la délibération de la Communauté de Communes Ponthieu-Marquenterre n°DE\_2024\_047 du 03 avril 2024 et l'arrêté préfectoral du 05 août 2024, approuvant les statuts modifiés de la Communauté de communes Ponthieu-Marquenterre ;  
Vu la délibération de la Communauté de Communes Ponthieu-Marquenterre n°DE\_2018\_055 du 19 avril 2018, définissant l'intérêt communautaire spécifique à la petite enfance ;  
Vu la délibération de la Communauté de Communes Ponthieu-Marquenterre n°DE\_2024\_092B en date du 3 octobre 2024, actualisant le règlement de fonctionnement des établissements d'accueil de jeunes enfants.  
Vu le projet de modification des statuts à intervenir (ci-joint en annexe).

Le conseil communautaire décide à la majorité :

- d'intégrer les « compétences optionnelles » énumérées dans la version actuelle des statuts de la Communauté de communes dans un item unique « compétences facultatives » ;
- d'intégrer les modifications prises depuis l'arrêté du 7 juillet 2019 par délibérations ci-dessous indiquées :

- Délibération n° DE\_2019\_0025 du 28 mars 2019 ;
- Délibération n° DE\_2024\_047 du 03 avril 2024.

- d'approuver l'actualisation de la définition de la compétence action sociale d'intérêt communautaire portant sur la petite enfance ;  
emploi créant le service public de la petite enfance

Date de transmission de l'acte: 29/11/2024

Date de réception de l'AR: 29/11/2024

080-200070936-DE\_2024\_103-DE

A G E D I

- de donner délégation au Président pour la mise en œuvre de la présente délibération et notamment, signer tout acte en découlant.

Les communes seront invitées à délibérer conformément à l'article L 5211-17 du CGCT dans un délai de trois mois.

### Résultats des votes

#### Pour : 66

Berthe Antoine  
Balesdent Bruno  
Patte Claude  
Bourgeois Thibault  
Dufour Grégory représenté par Martin Jean Luc  
Mailly Vincent  
Bordret Xavier  
Gamard Marcel  
Mouton Eric  
Cat René  
Doyer Mathieu  
Crépin Maurice  
Level Hervé  
Gérard Olivier  
Beron Maïté  
Delannoy Dominique  
Alexandre Isabelle  
Taeck Guy  
Wallet Daniel  
Martin Jean Luc  
Baillet Alain représenté par Kraemer Eric  
Kraemer Eric  
Van Riek Onghena Marie José représentée par Merlin Marie Jeanne  
Dulys Jean-Claude  
Pruvot Jean Paul  
Carpentier Fabien  
Deleens Stéphane représenté par Gallet Gérard  
Evrard Philippe  
Hornoy Arnaud représenté par Philippe Evrard  
Delorme Véronique  
Merlin Marie Jeanne  
Delcourt Pierre  
Pecquet Jean Marie  
Parment Philippe représenté par Gouesbier Francis  
Bacquet Antoine suppléé par Damet Christophe  
Pierrin Philippe  
Gallet Gérard  
Crépy Yves représenté par Marcassin Daniel  
Hertault Claude  
Sellier Philippe  
Forestier Maurice  
Delcourt Amandine représentée par Forestier Maurice  
Monflie Bernard  
Balsamo Martial

Date de transmission de l'acte: 29/11/2024

Date de réception de l'AR: 29/11/2024

080-200070936-DE\_2024\_103-DE

A G E D I

Dubois Daniel représenté par Berthe Antoine  
Roucoux Annie  
Ducastel Mejri Sophie représentée par Roucoux Annie  
Louvet Gérard  
Jaméas Jean Jacques représenté par Nester Paul  
Volant Marc représenté par Fourdinier Marie Claire  
Fourdinier Marie Claire  
Bost Patrick représenté par Patte Claude  
Thueux Jacky représenté par Porquet Joël  
Porquet Joël  
Richard Renard représenté par Hertault Claude  
Nester Paul  
Gouesbier Francis  
Martin Jocelyne  
Monin Yves représenté par Martin Jocelyne  
Farcy Joël  
Sauvage Laurent  
Soubry Patrick représenté par Lecerf Dominique  
Lecerf Dominique  
Marcassin Daniel  
Canal Valérie Anne  
Miannay Thierry

Contre : 0

Abstention : 2

Magnier Annita représentée par Hareux Dany  
Hareux Dany

Ne prend/prennent pas part au vote : 2

Farcy Pascal  
Noël Frédéric

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits,  
Certifié exécutoire,

Les formalités de publicité ayant été effectuées.

Transmis au représentant de l'Etat le :

Pour extrait conforme,

Le Président,  
Claude HERTAULT



Date de transmission de l'acte: 29/11/2024

Date de reception de l'AR: 29/11/2024

080-200070936-DE\_2024\_103-DE

A G E D I